



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR  
3, PLACE DE LA REPUBLIQUE  
28019 CHARTRES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir**

**Le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les décrets n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°5/2018 du 15 janvier 2018, portant délégation de signature en matière de fixation des jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, les horaires de la Trésorerie de Brou seront les suivants :

Fermé au public le lundi et le vendredi,

Mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,

Mercredi de 8h45 à 12h00.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Chartres, le 17 octobre 2018

Par délégation de la Préfète d'Eure-et-Loir,  
Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir,  
Le Directeur Adjoint,

  
Thierry PINTARD